

Animations commerciales du centre-ville - Bilan de l'année 1999 - Programmation pour l'année 2000 - Avenant à la convention du 11 mai 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Afin d'organiser au mieux les relations entre la Ville de Besançon et les unions commerciales du Centre Ancien et d'optimiser les manifestations à caractère commercial se déroulant dans le centre-ville, le Conseil Municipal du 10 mai 1999 a autorisé M. le Maire de Besançon à passer une convention avec le Comité de Pilotage des animations commerciales de centre-ville, composé de six associations de commerçants de centre-ville (Union des Commerçants de Besançon, Client Roi, Association du quartier du Marché, Association des Métiers de Bouche, Besançon Séjour Evasion, Syndicat des Commerçants non Sédentaires).

Cette convention signée le 11 mai 1999 prévoit dans son article 8 qu'un bilan général sera fait avant le 15 février de l'année suivante.

Aussi, avant de proposer une intervention au titre de l'année 2000, il importe de dresser un tableau récapitulatif de cette nouvelle organisation.

A - L'ANNEE 1999*I) Appréciation globale*

Tant du côté institutionnel que du côté des Unions de Commerçants, ce nouveau fonctionnement offrant un guichet unique a permis, en centralisant les demandes et les informations, d'optimiser les rapports entre la Ville de Besançon et les Unions de Commerçants en cristallisant les efforts conjoints dans un objectif général reconnu et affirmé par les partenaires.

C'est en particulier grâce à cette collaboration efficace que les animations 1999 ont marqué un tournant :

. la rencontre des Terroirs Gourmands, par son principe d'accueillir un invité d'honneur, ouvre la Ville sur l'extérieur et qualifie cette manifestation à l'échelon inter frontalier.

. la braderie d'automne et d'Halloween, par un concept original, associe dans une période creuse le dynamisme de la jeunesse à celui du commerce.

. les marchés de Noël, malgré une conjoncture défavorable, semblent avoir trouvé une démarque originale, la crèche ayant même singularisé cette manifestation.

II) Bilan qualitatif

Il s'agissait pour chacune de ces associations de réaliser un mode de fonctionnement nouveau pour elle, globalisant et mutualisant les objectifs afin de garantir un plus grand rayonnement aux actions prévues.

C'est dans cet objectif que le Comité de Pilotage des animations de centre-ville a été créé.

Après une phase de mise en route difficile, le mode opératoire a donné satisfaction à la majorité des partenaires.

Il reste cependant à perfectionner les rendus des résultats et de suivi des actions qui permettront d'améliorer l'offre proposée.

Il s'agira, pour l'année 2000, avec l'aide éventuelle des compagnies consulaires de favoriser, au Comité de Pilotage, l'accès à ces outils d'analyse et de management.

III) Pré-bilan financier

Le pré-bilan financier laisse apparaître un solde positif conséquent, qui a été réinvesti, action par action, essentiellement dans du matériel de décoration.

Bilan financier des animations commerciales 1999

	Budget Comité de Pilotage (hors prestations Ville)				Partenariat externe (hors Ville)		Partenariat Ville			
	Prévu	Réalisé		Balance	Prévu	Réalisé	Prévu		Réalisé	
		Recettes	Dépenses				Prest.	Subv.	Prest.	Subv.
Braderie d'été	444 160	602 880,21	513 465,86 (1)	88 814,35	-	20 000	60 000		60 000	
Terroirs Gourmands	432 100	394 550,00	390 309,39	4 240,61	73 090	73 708	90 000	165 000	90 000	165 000
Braderie d'automne	275 020	292 460,20	255 518,37 (2)	36 941,83		10 000	50 000	20 000	50 000	20 000
Marché de Noël	1 357 420	1 375 989,00	1 380 998,00	5 009	156 180	222 205	150 000	400 000	150 000	400 000
Totaux	2 508 700	2 665 279,41	2 540 297,62 (3)	124 987,79	229 270	325 913	350 000	585 000	350 000	585 000

(1) dont 60 000 F de droits de place encaissés par la Ville

(2) dont 30 000 F de droits de place encaissés par la Ville

(3) dépenses totales dont 90 000 F de droits de place encaissés par la Ville

B - L'ANNEE 2000

Conformément aux termes de la convention précitée, le Comité de Pilotage des animations commerciales de centre-ville a présenté son prévisionnel d'actions pour l'année 2000.

Il est proposé la reconduction des principales animations commerciales que sont la braderie d'été, la rencontre des terroirs gourmands, la braderie d'automne et les marchés de Noël, ainsi que la création d'une fête du commerce qui aurait lieu au printemps et ayant pour thématique principale l'Euro.

Le budget prévisionnel est réparti ainsi :

Proposition 2000

	Dépenses	Financement				Observations
		Participants	Ville		Autres	
			Prest.	Subv.		
Fête du commerce	350 000	150 000		150 000	50 000	
Braderie d'été	570 620 (1)	505 620	65 000			Le secteur de Battant n'est plus géré par le Comité de Pilotage
Terroirs Gourmands	510 080	163 020	100 000	165 000	82 060	
Braderie d'automne	275 460 (2)	205 460	50 000	20 000		Le secteur de Battant n'est plus géré par le Comité de Pilotage
Noël en ville	1 397 420	671 240	150 000	400 000	176 180	
Total	3 103 580	1 695 340	365 000	735 000	308 240	

(1) dont 65 000 F de droits de place

(2) dont 27 500 F de droits de place

NB : La participation de la Ville de Besançon pourra être éventuellement diminuée en fonction des apports de recettes extérieures.

Après avoir pris connaissance des bilans de l'exercice 1999, le Conseil Municipal est invité à :

. autoriser M. le Maire à signer l'avenant pour l'année 2000,

. autoriser le versement de la subvention au Comité de Pilotage, suivant les modalités qui seront définies par convention,

. inscrire la dépense correspondante, soit 735 000 F au chapitre 92.91.6574.30200, ouvert par anticipation au projet du budget primitif 2000.

«M. LE MAIRE : Il y a un bilan très positif des animations commerciales du centre-ville, des relations plus que cordiales avec l'Union des Commerçants -ça a bien changé- et la programmation de l'an 2000. C'est parce que j'ai aperçu au fond de la salle un certain président que je me suis permis de dire cela !

M. BOICHON : On le salue bien amicalement d'ailleurs. Nous avons signé au mois de mai l'année dernière une convention avec l'ensemble des associations de commerçants du centre-ville, je vais les citer parce qu'ils sont présents dans la salle : donc l'Union des Commerçants de Besançon, Client Roi, l'Association du quartier du Marché, l'Association des Métiers de Bouche, Besançon Séjour Evasion et le Syndicat des

Commerçants non Sédentaires. Cette première année 1999 de fonctionnement participatif, on vous la présente en trois points dans votre dossier : une appréciation globale, un bilan qualitatif et un pré-bilan financier. C'est vrai que globalement l'appréciation est positive, ça a permis effectivement d'optimiser les rapports entre la Ville de Besançon et ces associations et je crois que les différentes manifestations qui ont eu lieu tout au long de l'année se sont, en tout cas jusqu'à présent, très bien passées, et nous avons eu des bilans relativement favorables.

Concernant le pré-bilan financier, j'ai souhaité que les prestations de la Ville qui jusqu'à présent n'avaient pas été chiffrées le soient car cela permet de donner la véritable dimension à l'aide que la Ville apporte à ces manifestations. Donc 585 000 F en subventions directes et 350 000 F en prestations. Globalement ces manifestations, les unes après les autres, ont pratiquement toutes dégagé un léger bénéfice, ce qui a permis, et c'était d'ailleurs recommandé dans la convention et le groupe de pilotage a joué complètement le jeu, qu'à chaque fois qu'un bénéfice était issu d'une première manifestation, il était aussitôt réinvesti dans d'autres manifestations, ce qui a permis bien entendu de les valoriser les unes après les autres. Sur l'année 2000, la convention nous guide dans ce domaine-là, c'est l'avantage d'avoir les choses formalisées. Donc le groupe de pilotage nous a proposé des projets d'animation pour l'ensemble de l'année 2000. On retrouve celles que l'on a connues en 1999, auxquelles s'ajoute une petite nouvelle cette année, une fête du commerce qui aura lieu au printemps et qui aura pour thématique principale l'Euro. Nous aurons donc une animation supplémentaire et pour la Ville un effort supplémentaire que nous acceptons bien volontiers, en souhaitant au groupe de pilotage une pleine réussite pour ces manifestations de l'an 2000 et nous serons toujours avec eux bien entendu pour les aider.

M. LE MAIRE : Vous oubliez de signaler les droits de place perçus par la Ville auprès des commerçants. Tout se fait en parfaite transparence dans ces opérations et nous nous félicitons du climat qui s'est instauré et des résultats de ces différentes opérations qui se renouvelleront de la même façon positive en l'an 2000».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.